



# LES ARCHES



**Conférence  
de presse 10 décembre 2009**

**CPAS DE HOTTON ET D'EREZEE**

Une association de CPAS, qu'on appelle aussi association chapitre XII, est une association formée par un ou plusieurs CPAS, avec d'autres pouvoirs publics, ou avec des personnes morales autres que celles qui ont un but lucratif en vue de réaliser une des tâches confiées aux CPAS par la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

CONFERENCE DE PRESSE LES ARCHES

Cette conférence de presse est organisée pour donner une information complète sur l'avancement et l'évolution des projets menés en faveur des personnes âgées sur les territoires des communes de HOTTON et d'EREZEE

CONFERENCE DE PRESSE LES ARCHES

Naissance d'une association: des considérations générales, des connaissances du territoire à la création de l'association Les ARCHES.

L'accélération du vieillissement par le haut de la pyramide des âges concerne l'ensemble des pays développés: la part du groupe d'âge des personnes de 65 ans et plus dans notre pays est ainsi passée de 12 % en 1965 à 15,4 % en 1997. Cette part s'accroît de manière très sensible à partir de 2006, du fait notamment de l'entrée dans la soixantaine des générations nombreuses issues du baby-boom : de ce fait, la population âgée de 60 ans et plus, croît à partir de 2006 au rythme de 2,5 par an contre 1,1% il y a peu et ce jusque 2035.

Par ailleurs, on observe, parallèlement, un autre phénomène, celui du double vieillissement: l'augmentation de la proportion des personnes de 80 ans et plus parmi celles qui sont âgées de 60 ans et plus.

A ces processus de vieillissement sont indissociablement liés la perte d'autonomie ainsi que la question fondamentale de la qualité de ces années de vie supplémentaires et corollairement la mise en œuvre de moyens qui apportent à la personne âgée l'aide nécessaire à la préservation de sa dignité de personne dans toutes les dimensions de son existence.

Une politique active doit donc être menée pour soutenir, d'une part, le maintien à domicile et, d'autre part, la construction de maisons de repos adaptées à l'accompagnement affectif, social et psychologique et à la surveillance médicale.

En effet, les besoins en matière de maisons de retraite classiques sont voués à diminuer en raison du désir légitime des personnes âgées de conserver un logement indépendant et des progrès de l'aide à domicile des proches ou des professionnels.

Dans le même esprit, le développement de structures intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en institution (accueil de jour, hébergement temporaire), qui permettent aux personnes âgées de faire face à des difficultés passagères, doit être encouragé.

C'est cette conception de maison de repos qui est défendue, elle s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les services existants, et elle doit être considérée comme un centre de services communs ouvert à toutes les personnes âgées du territoire.

CONFERENCE DE PRESSE LES ARCHES

A cette conception, s'ajoutent les constatations suivantes directement tirées du travail de terrain :

Le CPAS d'Erezée a, avec le HOME PHILIPPIN une expertise dans l'hébergement de la personne âgée, le C.P.A.S. de Hotton, lui, maîtrise celle de la politique du maintien des personnes âgées à domicile, notamment par son service d'aide aux familles et aux personnes âgées.

Les 2 CPAS se doivent d'améliorer pour l'un, de créer pour l'autre une structure d'hébergement des personnes âgées.

Dès lors plutôt que de se faire concurrence sur un territoire si proche, il est apparu très vite plus efficace, plus rentable et fondamentalement plus enrichissant pour le bien commun de la population, de s'unir et de mettre ensemble les moyens humains et matériels pour réaliser un objectif somme toute identique de part et d'autre.

Le milieu rural doit concevoir des politiques qui répondront aux défis que pose le vieillissement de sa population en apportant des réponses adaptées à sa spécificité.

Une gestion commune de l'hébergement sera plus efficace mais aussi améliorée grâce à l'articulation entre l'accueil résidentiel, le service des aides familiales, la professionnalisation de l'offre de repas sur le territoire, la création de centres de jour et la possibilité de construire dans le futur des résidences services.

C'est ainsi, avec le soutien des 2 communes que les CPAS d'EREZEE et de HOTTON ont décidé de constituer une association conformément au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale. Cette association a été créée le 5 juillet 2007. Elle porte le nom des ARCHES.

Son objet social est défini ainsi :

mener une politique commune cohérente, non concurrentielle, rationnelle et innovante dans l'offre d'hébergement pour les personnes âgées, incluant l'administration et la gestion de homes ou de maisons de repos, ainsi que dans les services annexes à cette offre, tels que l'offre de repas à domicile, l'aide aux familles et aux personnes âgées ou le développement de structures intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en maison de repos.

CONFERENCE DE PRESSE LES ARCHES

Où en est-on à ce jour ?  
Quelles sont les avancées dans le dossier ?  
Quelles sont les orientations prises par le CA ?

Voici les questions auxquelles nous répondrons ce jeudi 10/12/2009  
à 8h30 à la cafétéria du complexe  
sportif de HOTTON.

En présence de:  
Monsieur Philippe COURARD,  
Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté

Madame Marielle REMY et de Monsieur José GLOIRE  
Présidents des CPAS de HOTTON et D'EREZEE.

Madame Françoise JEANMART et de Monsieur Michel JACQUET  
Bourgmestres des communes de HOTTON et D'EREZEE.

CONFERENCE DE PRESSE LES ARCHES